

Observatoire des prix payés à la production des légumineuses à graines : collecte des prix de la campagne de commercialisation 2022/23.

Note méthodologique

Contexte et objectifs

Les légumineuses répondent à divers enjeux majeurs actuels (transition alimentaire, transition agro écologique, atténuation du changement climatique). Leur insertion durable et équilibrée dans les systèmes de cultures induit des effets positifs au niveau agronomique, environnemental et économique. Le développement des cultures de légumineuses passe par celui des filières qui vont les valoriser. Du côté des agriculteurs, il apparaît crucial qu'ils puissent avoir une meilleure connaissance des opportunités économiques offertes par ces espèces. Un élément d'importance est le prix à la production, information clé et stratégique pour la structuration et le développement des filières.

Dans le cadre de CapProtéines+ et en phase avec la loi Egalim, le présent projet d'observatoire des prix payés à la production des légumineuses à graines a pour objectif de suivre les prix à la production d'une palette plus large d'espèces que celle suivie par FranceAgriMer, avec une plus grande précision : ajout du lupin, de la lentille et du pois chiche, en plus du pois et de la féverole suivis par FranceAgriMer, et prise en compte du débouché (alimentation humaine/alimentation animale) et du mode de production (bio/conventionnel).

La phase-test en 2023 qui a permis de collecter les prix annuels des campagnes de commercialisation 2019/20, 2020/21, 2021/22 a montré tout l'intérêt de pérenniser l'observatoire avec la nécessité d'affiner les définitions des prix et tonnages demandés. Par ailleurs, la représentativité des résultats reste à améliorer afin de permettre une analyse des prix à des niveaux plus fins.

Ainsi, une nouvelle enquête est lancée au printemps 2024 pour la collecte des prix de la campagne de commercialisation 2022/23, sur la base de la récolte 2022.

Méthodologie

- L'échantillon d'OS à enquêter

Pour mettre en place l'observatoire des prix à la production des légumineuses à graines, un réseau représentatif d'organismes stockeurs est constitué suivant une approche régionale. Ainsi, l'échantillon est composé des principaux organismes stockeurs (OS) implantés dans les régions administratives qui représentent les $\frac{3}{4}$ de la production nationale du soja, du pois, de la féverole et du lupin et ayant collecté au moins une de ces espèces en 2022 (cf Tableau 1). Sur la base des données de collecte par OS de FranceAgriMer (FAM), sont intégrés dans l'échantillon les principaux coopératives et établissements de négoce concernés par au moins

75% des volumes collectés en soja, pois, féverole et lupin en 2022 au niveau national. Pour la lentille et le pois chiche, les principales régions de production ont été identifiées à partir des données de surfaces 2022 du SSP, et les principaux OS à partir des données de collecte de FranceAgriMer de 2022.

L'application de ces critères de hiérarchisation permet d'obtenir un échantillon total de 133 OS à enquêter (65 coopératives et 68 établissements de négoce), sur une liste composée de 430 OS (126 coopératives et 304 établissements de négoce) établi à partir des déclarations de collecte transmises par FranceAgriMer à Terres Univia (cf Tableau 2).

Les deux tableaux suivants présentent les principales régions de production pour les différentes espèces de légumineuses sélectionnées (classées par ordre décroissant), et le nombre d'OS par région qui constitue l'échantillon de l'enquête.

Production 2022	Nouvelle Aquitaine	Occitanie	Centre-Val de Loire	Bourgogne-Franche-Comté	Hauts de France	Pays de la Loire	Grand Est	Normandie	Bretagne	PACA	AURA	IDF
Soja	1	2		3							4	
Pois	2	5	4		3		1	6				7
Féverole	3	6	1		4	5		2				7
Lupin	1					2			3			
Lentille*	3	6	2	4			1				5	
Pois chiche*	2	1								3		

(Source : données SSP, production 2022)

* : pour le pois chiche et la lentille, le classement des régions s'est fait sur la base des surfaces déclarées en 2022 et non de la production.

Tableau 1 : les principales régions de production par espèce de légumineuse

Région	Nombre de coopératives (C)		Nombre d'établissement de négoce (N)		Nombre total d'OS (C+N)	
	Liste FAM	OPP LAG	Liste FAM	OPP LAG	Liste FAM	OPP LAG
AURA	10	4	29	4	39	8
BFC	8	7	20	6	28	13
Bretagne	5	3	22	3	27	6
CVL	10	5	28	7	38	12
Grand Est	18	10	32	7	50	17
HDF	9	5	20	4	29	9
IDF	4	2	3	1	7	3
NA	28	13	55	16	83	29
Normandie	6	4	15	5	21	9
OCC	18	9	42	10	60	19
PACA	3	0	4	0	7	0
PDL	7	3	34	5	41	8
Total général	126	65	304	68	430	133

Tableau 2 : Composition de l'échantillon d'OS par région et par type (négoce ou coopérative)

Ainsi, pour chaque espèce de légumineuse, un échantillon d'OS à enquêter répartis par région a été établi. Et chaque OS répondra à l'enquête sur la ou les espèce(s) de légumineuse qu'il collecte en sachant qu'il est fréquent qu'un OS soit impliqué dans la collecte de plus d'une espèce.

- Le questionnaire en ligne

Par rapport au questionnaire de l'enquête précédente, des éléments de précision ont été apportés sur la définition du tonnage et du prix demandés.

Ainsi, les mentions suivantes sont ajoutées :

La collecte totale de l'espèce correspond au tonnage aux normes auprès agréage de l'espèce.

Le prix demandé est la moyenne des prix payés aux producteurs sur la campagne de commercialisation 2022/2023, sur la base du tonnage aux normes après agréage.

Par ailleurs, un espace « commentaires » a été ajouté, afin de recevoir d'éventuels commentaires sur la qualité des graines qui pourraient aider à l'appréciation des prix communiqués.

Ainsi, après avoir renseigné au préalable la date de saisie, le nom de son OS et la région d'implantation de ce dernier, le répondant de l'enquête remplira le questionnaire en ligne suivant pour chaque espèce de légumineuse à graines.

Date					
Nom de l'OS					
Adresse e-mail					
Espèce	Débouché	Mode de production (conventionnel ou AB)	% de la collecte totale* de l'espèce	Moyenne des prix** payés aux producteurs 2022/23 (Récolte 2022)	Commentaire sur la qualité des graines ?

* : La collecte totale de l'espèce correspond au tonnage aux normes auprès agréage de l'espèce.

** : Le prix demandé est la moyenne des prix payés aux producteurs sur la campagne de commercialisation 2022/2023, sur la base du tonnage aux normes après agréage.

Tableau 3 : Modèle du questionnaire en ligne

Ainsi, pour chaque espèce de légumineuse collectée par l'OS, il sera demandé, pour la campagne de commercialisation 2022/23 (correspondant à la récolte 2022), la moyenne-campagne des prix payés aux producteurs et, dans la mesure du possible, en spécifiant le débouché visé (alimentation humaine versus alimentation animale par exemple) et le mode de production (AB - hors C1 et C2- versus conventionnel).

Cette moyenne des prix payés aux producteurs pourra inclure différents modes d'achat par l'organisme de collecte d'une combinaison [espèce X débouché X mode de production] donnée.

Le tableau ci-dessous rappelle les débouchés priorités pour chaque espèce de légumineuse.

Espèce	Débouchés
Féverole	Féverole AA
	Féverole AH
Lupin	Lupin AA
	Lupin AH
Lentille	Lentille verte sous SIQO
	Lentille verte Origine France
	Lentille blonde
	Lentille corail
Pois chiche	Kabuli
Soja	Soja AA
	Soja AH
Pois protéagineux	Pois AA
	Pois jaune AH (ingrédient)
	Pois jaune AH (export)
	Pois vert AH
	Pois vert oisellerie

Tableau 4 : Les débouchés des différentes espèces de légumineuses

AA : Alimentation Animale ; AH : Alimentation Humaine

- Les conditions d'utilisation des données collectées

L'utilisation des données collectées dans le cadre de l'enquête est prioritairement réservée au traitement en vue de la constitution du présent observatoire des prix à la production. Les données collectées ne peuvent pas être cédées à des tiers. Elles pourront être utilisées en interne au sein de Terres Univia et Terres Inovia à des fins d'études économiques.

Les données sont stockées de manière confidentielle et sécurisée. Elles ne peuvent être accessibles qu'à un nombre restreint de personnes à identifier au sein de Terres Inovia et de Terres Univia (accès avec identifiants et mot de passe).

Le traitement des données se fera dans un principe de respect de confidentialité des données individuelles.

- Le calendrier prévisionnel

Le tableau suivant propose un calendrier prévisionnel pour les phases suivantes du projet :

1. Le calage de l'enquête avec la LCA MG et la FNA : organisation des modalités de contact des OS identifiés
2. La diffusion de l'enquête par la LCA MG et la FNA auprès de leurs adhérents
3. La phase de relance par Terres Univia sur la base de l'échantillon d'OS défini
4. Le traitement des données collectées
5. La restitution des premiers éléments d'analyse des données aux participants à l'enquête avec les livrables associés (diaporama et synthèse écrite).

Phase	Période
Calage de l'enquête avec la LCA MG et la FNA	Avril
Diffusion de l'enquête par la LCA MG et la FNA	Fin Avril
Phase de relance	Mi-Mai
Traitement des données collectées	Mi-juin à Fin Août
Restitution des premiers éléments d'analyse	Octobre

La synthèse des données sera réalisée à l'échelle nationale et garantira l'anonymisation des données. La consolidation des livrables fera l'objet d'un travail de concertation avec les différentes partenaires de l'observatoire.

ANNEXES

Annexe 1 : Liste détaillée de l'échantillon d'OS

Liste échantillon d'OS pour l'enquête 2024

STATUT	NOM	BASSIN DE PRODUCTION
C	AGORA	HDF
N	AGRALIA	NA
N	AGRI NEGOCE SA	PDL
C	AGRIAL filière céréales	PDL
N	AGROTRADE SAS	AURA
N	ALTERNAE	Normandie
N	ANJOU MAINE CEREALES SAS	PDL
N	ARMBRUSTER FRERES SA	Grand Est
C	ARTERRIS	OCC
C	AXEREAL BIO (Stock - Chaîne du Grain)	CVL
N	AXEREAL ELEVAGE	AURA
N	BERNARD AGRICULTURE	AURA
C	BIOCER	Normandie

N	BOURGOGNE ESPACE RURAL	BFC
C	C.A.V.A.C.	PDL
C	C.O.O.P.A.C.A.	AURA
C	CA.PRO.GA. La Meunière	CVL
C	CAPA - COOP AGRI PLAINE DE L'ARIEGE	OCC
N	CASSERIE DE LA VALLEE	CVL
C	CENTRE OUEST CEREALES	NA
N	CEREOS	Bretagne
C	CERESIA	Grand Est
C	CO.CE.BI. BIOBOURGOGNE	BFC
C	COOP AGRI 110 BOURGOGNE	BFC
C	COOP AGRI BIOLOGIQUE	OCC
C	COOP AGRI CEREALES DU HAUT-RHIN	Grand Est
C	COOP AGRI DROMOISE DE CEREALES	AURA
C	COOP AGRI ILE-DE-FRANCE SUD	IDF
C	COOP AGRI ST-PIERRE-DE-JUILLERS	NA
C	COOP AGRI TONNAY-BOUTONNE	NA
C	COOP AGRICOLE DE LA CHAMPAGNE	Grand Est
C	COOP DE BONNEVAL BEAUCE ET PERCHE	CVL
C	COOP ENTENTE AGRI PLAINE SAINTONGE	NA
C	COOP EUREDEN	Bretagne
C	COOP OCEALIA	NA
C	COOP TERRE COMTOISE	BFC
C	COOPERATIVE AGRICOLE DE JUNIVILLE	Grand Est
C	COOPERATIVE AGRICOLE DE MATHA	NA
C	COOPERATIVE AGRICOLE D'ESTERNAY	Grand Est
C	COOPERATIVE DE CREULLY	Normandie
C	COOPERATIVE OCEALIA	NA
C	COOPERATIVE SEVEPI	Normandie
C	COOPERATIVE TERRE ATLANTIQUE	NA
N	D2N	Normandie
C	DIJON CEREALES	BFC
C	EMC2	Grand Est
N	ETS André VILLEMONT SA	CVL
N	ETS BEAUGEARD	NA
N	ETS BELLANNE	NA
N	ETS BERGERET	NA
N	ETS BODIN	CVL
N	ETS CASAUS	OCC
N	ETS CHARPENTIER	HDF
N	ETS GUSTAVE MULLER SAS	Grand Est
N	ETS LEPICARD SA	Normandie
N	ETS PIVETEAU	NA
C	EURALIS COOP	NA
C	EURALIS NEGOCE	NA
C	EUREA Coop	AURA
N	FAIVRE SAS	BFC

C	GERSYCOOP	OCC
N	GRAINS D'OC EURL	OCC
N	GROUPE CARRE	HDF
N	IZIFARM	PDL
N	JC COISNON SARL	IDF
N	LAMY-BIENAIME	NA
C	LE COMPTOIR AGRICOLE	Grand Est
N	LIDEA FRANCE	NA
C	LORCA	Grand Est
C	LUR BERRI COOP AGRICOLE	NA
C	MAISADOUR	NA
N	Maisagri chez ARTERRIS	OCC
N	MINOTERIE GAY	BFC
N	MOULIN JACQUOT	BFC
C	NATUP	Normandie
C	NEOCOOP SCA	OCC
N	NEOLIS	NA
N	NORIAP	HDF
C	NORIAP	HDF
N	NOVASOL	OCC
N	OMNISEM	Normandie
C	OXYANE	AURA
N	RENAUD SA	CVL
C	S.C.A.R.A.	Grand Est
N	S.C.P.A.	PDL
N	SA DES ETS SANSAN	NA
N	SA ETS LOUIT ET CIE	OCC
N	SA GIROUX MAURICE ET SES FILS	BFC
N	SARL AGRI CERT	OCC
N	SARL BERJOU J.-PAUL ENTREPRISES	OCC
N	SARL COSSET ET FILS	NA
N	SARL PARTHIOT ET FILS	Grand Est
N	SARL PASQUIER VGT'AL	NA
N	SARL SILOS DU TOUCH	OCC
N	SARL VOLTAGRAN	Bretagne
N	SAS BRESSON	BFC
N	SAS BZ COLLECTE	Normandie
N	SAS CEREAPRO COLLECTE	CVL
N	SAS DEMOGRAINS	NA
N	SAS HERMOUET	PDL
N	SAS L.B	NA
N	SAS LIENHART	Grand Est
N	SAS MAISON FRANCOIS CHOLAT	AURA
N	SAS OGR	OCC
N	SAS SABOC	CVL
N	SAS VENDEE SEVRES NEGOCE	NA
C	SCA INTERVAL	BFC

C	SCA LA GERBE	OCC
N	SCA LA PERIGOURDINE (Ets Vidal)	NA
C	SCA LE GOUESSANT	Bretagne
C	SCA QUALISOL	OCC
C	SCA TERRES BOCAGE GATINAIS	IDF
C	SCA TERRES DU SUD	NA
C	SCA VALFRANCE	HDF
C	SCAEL	CVL
C	SCAV BOURGOGNE DU SUD	BFC
N	SDA Négoces	NA
N	SEPAC-COMPAGRI	Grand Est
C	SICA SAS AXEREAL (Stock - Chaîne du Grain)	CVL
N	SOUFFLET AGRICULTURE CSP009	Grand Est
N	Sté CIBELE	CVL
C	STE COOP AGRI DE MILLY	HDF
N	TERNOVEO	HDF
C	TERRENA	PDL
N	TROMELIN NUTRITION	Bretagne
C	UFAB	Bretagne
C	UNION COOP AGRI DU CLERMONTOIS	HDF
C	VAL DE GASCOGNE	OCC
N	VITIVISTA	OCC
C	VIVADOUR	OCC
C	VIVESCIA	Grand Est
N	WIT	Grand Est
C	YNOVAE	BFC

Annexe 2 : Schéma de l'observatoire

